

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7295950001

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.agriculteur-normand.com/annonces-legales/details/7295950001>

Cette annonce a été mise en ligne le **30 juin 2022** sur **Agriculteur Normand-web**
Pour le département : **14 - CALVADOS**

S.C.P. « PICOT, ALZAY, POISSON-LECLERC,
VUIGNIER, LEGRIX-QUEVAL et VANDENBULCKE »

Notaires associés à ROUEN (76000), 31 Boulevard de
l'Yser

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Carole
LELAUMIER-VIOLETTE, Notaire au sein de la SCP ci-
dessus nommée, en date du 24/06/2022, à ROUEN, il a
été constitué la Société Civile Immobilière ayant les
caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : VICHAJO

FORME : Société civile immobilière

CAPITAL : 1.200 euros

**SIEGE SOCIAL : 12 Chemin des Arguilliers 14130 SAINT-
GATIEN-DES-BOIS**

**OBJET : en France comme à l'étranger : l'acquisition, en
état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété,
la mise en valeur, la transformation, la construction,
l'aménagement, l'administration, la location et la vente
(exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi
que de tous biens et droits pouvant constituer
l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et
droits immobiliers en question. La gestion et
l'administration de tous biens immobiliers dont la société
pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce
soit ; l'organisation en vue d'en faciliter la gestion et la
transmission et afin d'éviter qu'il ne soit livré aux aléas de
l'indivision du patrimoine immobilier familial des associés.
La mise à disposition à titre gratuit et pour une durée
indéterminée ou déterminée de tout ou partie des biens et
droits immobiliers dont la société sera propriétaire, au
profit des associés fondateurs ou de l'un d'entre eux et
ce à titre d'habitation principale ou secondaire. Le tout soit
au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de
capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre**

accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. A titre exceptionnel, dans le cadre de la gestion du patrimoine de la société et exclusivement suite à la vente de tout ou partie des biens et droits immobiliers sociaux, avec obligation de prudence et de garantie du capital : la propriété et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières ainsi que toutes opérations financières quelconques pouvant s'y rattacher, incluant l'achat et la vente de tout support de placements financiers tels que valeurs mobilières, parts d'OPCVM, la souscription de contrat de capitalisation et de toutes liquidités, en euros ou en toute monnaie étrangère. Etant ici précisé que la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières devra être confiée à un professionnel désigné par la gérance aux termes d'un mandat de gestion. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

DUREE : 99 années

GERANCE : Madame Nathalie GODFROY, épouse MARTIN, demeurant à SAINT-GATIEN-DES-BOIS (14130), 12 Chemin des Arguilliers.

APPORTS EN NUMERAIRE : 1.200 euros.

CESSION DE PARTS : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.

Pour avis,

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

